

Robert MAILLET
30 boulevard de la Suane
Beauvallon Bartole
83310 Grimaud

Tel. : 04 94 49 36 49

Fax : 04 94 49 12 13

Mob : 06 07 36 37 81

et les 10 autres co lotis d'origine de la ZAC de la Tessonnière : AUGIER, BIGOT, COUTANT (société RAYOL PARK), DEUTSCH, LELANDAIS, NAHON (SCI Montesperan), POZNANSKY, RICHARD, TEBOUL (Société AB), THERMES,

Grimaud, le 12 janvier 2011

Madame le Maire
Mairie du Rayol
LE RAYOL

Madame le Maire,

Permettez-moi d'être extrêmement surpris de ne pas avoir eu à ce jour de réponse à mes différents courriers dont vous avez été destinataire tant en mon nom qu'en celui des autres co lotis que je représente dans cette scandaleuse affaire.

Vous deviez reprendre contact avec moi pour un rendez-vous au tout début du présent mois.

J'attends toujours votre appel !

*Je comprends que cette affaire soit très « encombrante » pour vous ainsi que pour les pouvoirs publics et les représentants de l'Etat qui ont commis des fautes ou manquements invraisemblables qui nous font vivre un **cauchemar depuis 20 ans** alors qu'il s'agissait pour nous à la base d'un « achat plaisir ».*

Vous avez dû apprendre depuis que les finances de la communes étaient définitivement préservées de par le dernier arrêt rendu par le Conseil d'Etat. C'est inattendu et désespérant pour les lésés que nous sommes et miraculeux pour la commune puisque c'est une somme de l'ordre de 11 millions quelle n'aura pas à payer !...

Raison de plus pour nous épargner la spoliation définitive en mettant la ZAC de la Tessonnière en zone naturelle qui non seulement ne rapporterait rien à la

commune, lui coûterait de l'argent alors qu'elle n'en a pas les moyens et serait toujours aussi ingérable.

Par contre, tous les propriétaires des terrains de cette ZAC seraient dépossédés et de surcroît sans avoir perçu un centime d'indemnité.

Il est donc grand temps, vous en conviendrez j'espère, d'arrêter notre massacre. Il est déjà considérable tant sur le plan moral que financier depuis 20 ans.

Ne cherchez pas à l'amplifier et à le rendre définitif avec la zone naturelle !...

Pour vous faciliter la tâche en vue de prévoir la ZAC de la ressonnière en zone constructible dans le cadre du PLU nous avons alerté l'ensemble des pouvoirs exécutifs et législatifs **pour qu'une table ronde se tienne sous la haute autorité de Madame le Ministre à la fin du présent mois**, à son ministère et en votre présence, pour trouver une solution intelligente et concertée permettant de mettre fin définitivement à cette scandaleuse affaire qui n'a que trop duré et ce dans l'intérêt des auteurs de cette affaire (commune, Etat, pouvoirs publics, etc...), des administrés de votre commune et des victimes que nous sommes depuis 20 ans.

Vous trouverez donc ci-joint la note de synthèse envoyée au ministre, aux sénateurs, aux députés, aux conseillers Généraux, aux préfets, etc...

Vous remarquerez que nous souhaitons également à cette table ronde la présence de Monsieur le Préfet et de Monsieur de Poncins, dirigeant du cabinet d'urbanisme que vous avez mandaté pour le PLU.

J'espère donc avoir votre appel très rapidement pour le rendez-vous et espère aussi être fixé rapidement quant à la date que retiendra Madame le Ministre pour la tenue de la table ronde. Vous devriez en être avertie directement.

Dans l'attente de vous rencontrer je vous prie de croire, Madame le Maire, en l'expression de ma haute considération.

Robert Maillet et les 10 autres Co lotis
D'origine de la ZAC de la Tessonnière